



DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
20/05/2025

Date de l'affichage :
20/05/2025

En exercice : 12
Présent(s) : 7
Absent(s) : 5
Pouvoir(s) : 3

Objet :

**FERMETURE DE L'EHPAD
BLERY – DEVOLUTION DE
L'ACTIF DE L'EHPAD AU
PROFIT DU CH DE
GRANDVILLIERS -
SUPPRESSION DE L'ENTITE
EHPAD BLERY
MARSEILLE EN BEAUVAISIS
- COMMUNE -**

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le vingt-six du mois de Mai

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY et Antonio PREVOST.

Absent(es) : Mesdames Servane CARON, Martine LANGLOIS, et Messieurs Thibaut HULLAERT, Gérald LAQUERRIERE et Jean-Yves DECOCK.

Pouvoir(s) : Monsieur Gérald LAQUERRIERE donne pouvoir à Monsieur Antonio PREVOST, Monsieur Jean-Yves DECOCK donne pouvoir à Madame Aurélie LÉVÊQUE, Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis DELABY.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que l'ARS HDF et le Conseil Départemental de l'Oise ont pris la décision, le 9 décembre 2024, de fermer l'EHPAD Bléry de MARSEILLE EN BEAUVAISIS qui était un EHPAD autonome de 49 lits, en direction commune avec le CH de Grandvilliers depuis 2010.

Au 1^{er} janvier 2025, l'intégralité des résidents ont signé un contrat de séjour avec le CH de Grandvilliers (sauf un résident qui a signé un contrat de séjour avec le CH de Crèvecœur) et l'ensemble des professionnels ont été recrutés sur le CH de Grandvilliers.

Dès le 10 janvier 2025, l'ARS HDF met en place une commission de suivi pour la fermeture de l'EHPAD. Cette commission a décidé de réaliser une « dévolution de l'actif » de l'EHPAD BLERY au profit du CH de GRANDVILLIERS.

Pour rappel, le CH de GRANDVILLIERS dispose de 157 places d'EHPAD en hébergement permanent, 4 lits en hébergement temporaire modulable, un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places ainsi que de 31 lits d'unité de Soins de Longue Durée (USLD) et un accueil de jour itinérant de 6 places.

Le CH de GRANDVILLIERS aura la charge d'utiliser les locaux de la maison Bléry pour des activités sanitaires, médico-sociales ou sociales comme conformément au legs de M. BLERY.



DELIBERATION N°022_2025

Envoyé en préfecture le 30/05/2025

Reçu en préfecture le 30/05/2025

Publié le 02/06/2025

ID : 060-216003830-20250526-DELIB022_2025-DE



Pour rappel, l'hospice Bléry a été créé par arrêté préfectoral du 19 mars 1862. Il a ensuite évolué avec les lois du secteur médico-social en maison de retraite à partir de 1975 et à compter de 2002, en EHPAD. Cet établissement est un établissement public autonome.

Pour réaliser l'arrêter de cession d'activité, de « dévolution de l'actif » et de suppression de l'entité EHPAD, l'ARS HDF et le CD60 ont besoin que le conseil municipal puisse prendre acte de la fermeture de l'EHPAD BLERY, de la « dévolution de l'actif » au CH de GRANDVILLIERS et de la suppression de l'entité EHPAD BLERY.

C'est dans ces conditions qu'une délibération du Conseil Municipal de la commune de Marseille en Beauvaisis est requise.

Vu le courrier du DG ARS HDF du 22 janvier 2025 stipulant la fermeture de l'EHPAD BLERY et la fin du versement de la dotation soin au 1^{er} mars 2025 ;

Vu le courrier de la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise du 11 février 2024, rappelant la décision de fermeture de l'EHPAD annoncée le 9 décembre 2024 et indiquant la fin du versement de la dotation dépendance au 1^{er} mars 2025 ;

Vu le compte rendu de la seconde commission de suivi de la fermeture de l'EHPAD BLERY du 6 mars 2025 demandant la « dévolution de l'actif » de l'EHPAD BLERY au profit du CH de Grandvilliers ;

Vu la délibération du Conseil de Surveillance du CH de GRANDVILLIERS en date du 1^{er} avril 2025 approuvant la « dévolution de l'actif » de l'EHPAD BLERY au profit du CH de Grandvilliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EHPAD BLERY du 22 avril 2025 approuvant la « dévolution de l'actif » de l'EHPAD au profit du CH de GRANDVILLIERS ;

Après avoir entendu Madame Le Maire qui a présenté aux membres du Conseil Municipal la fermeture de l'EHPAD BLERY ainsi que la « dévolution de son actif » au profit du CH de GRANDVILLIERS ;

Après vote à main levée, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents

PREND ACTE :

- De la fermeture de l'EHPAD BLERY,
- De la dévolution de son actif au profit du CH de Grandvilliers,
- De la suppression de l'entité « EHPAD BLERY ».

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
Le 26/05/2025

La secrétaire de séance,

Francis DELABY

